



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le 19/05/2023, au SGAE à

Dominique CHARNASSE, adjoint au chef de bureau
dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au chef de bureau
simon.loreale@sgae.gouv.fr

Copie à David SZWARCBERG, chef du bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence »

david.szwarcb@sgae.gouv.fr

** Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable*

Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE)	TRADE-A-3
Chef d'unité : Adresse e-mail : Téléphone : Poste :	Edouard Bourcieu edouard.bourcieu@ec.europa.eu +32 2 29 86099 Analyse de la relation entre les politiques commerciales intérieures et extérieures de l'UE, amélioration de la communication
Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation :	1 1 Septembre 2023¹ 1 an¹ <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis est également ouvert	
<input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
<input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants:	
<input checked="" type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes: OMC, Banque mondiale, FMI, Nations Unies	

1. Nature des fonctions

La direction générale du Commerce de la Commission européenne élabore, met en œuvre et applique la politique commerciale et d'investissement de l'UE dans le but de faire valoir les intérêts de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que des citoyens européens, des consommateurs, des petites, moyennes et grandes entreprises.

La politique commerciale et d'investissement contribue également à atteindre des objectifs plus larges de l'UE en matière de soutien au développement durable, de lutte contre le changement climatique et de renforcement de la sécurité ainsi que de la position de l'UE dans le monde. Elle le fait en agissant unilatéralement, bilatéralement et multilatéralement, et se tient prêt à réagir rapidement aux comportements anticoncurrentiels et faussant les échanges grâce à des mesures appropriées.

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

L'unité "Economiste en chef, Analyse commerciale et Evaluation" contribue à cette tâche en fournissant conseils sur les politiques et analyses économiques aux décideurs et négociateurs au sein de la DG. Pour remplir notre rôle au sein de la DG Commerce, nous combinons un travail analytique interne axé sur les politiques, souvent basé sur des modèles quantitatifs, avec l'externalisation des tâches confiées à des chercheurs et des universitaires. De plus amples informations sur les travaux de l'Unité sont disponibles [ici](#).

Le poste vacant est destiné à un/une économiste doté(e) de solides compétences en analyse, en matière de politiques et en communication. Il/elle contribuera, entre autres, (1) aux études conduites tant en interne qu'en externe et (2) à l'analyse économique de la relation entre les politiques (commerciales) intérieures et extérieures de l'UE. Il/elle travaillera également à l'amélioration de la communication et des relations avec différentes parties prenantes (autres DGs, Etats Membres, Parlement européen, ...).

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, économique, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : sciences économiques.

Expérience professionnelle

- Un bon background en recherche économique et politique, idéalement assorti d'une expérience préalable dans le milieu universitaire ou dans une organisation internationale;
- Aisance avec les techniques quantitatives d'analyse économique, en particulier dans le domaine du commerce international.
- Excellentes capacités de communication, orales et écrites;
- Expérience reconnue en matière de politique commerciale de l'UE, ainsi qu'une connaissance approfondie des politiques économiques de l'UE, en particulier celles liées au marché unique et/ou aux relations internationales;
- Bonnes aptitudes en matière de stratégie, capacité à diriger et à coordonner des initiatives politiques, expérience en formulation de conseils à destination des décideurs politiques de haut niveau;
- Expérience dans la préparation de briefings et de notes, souvent avec des délais serrés, rédigés de manière précise, succincte et dans un anglais correct;
- Un bon sens de l'initiative, du jugement et des responsabilités, ainsi que des bonnes compétences

interpersonnelles.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Un excellent niveau d'anglais, oral et écrit, est requis. La capacité de communiquer efficacement en français est un atout.

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, ...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- Le contrôleur de données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, HR-MAIL-B4@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.